

BOIS DE CHAUFFAGE (VRAC)

Cette charte décrit les conditions à respecter pour que la livraison de bois de chauffage en vrac se passe dans les meilleures conditions.

Nos chauffeurs livreurs sont spécialement formés à la livraison de nos produits et utilisent un matériel spécifique de qualité. Dans tous les cas, le chauffeur est habilité à refuser la livraison si les conditions constatées sur place ne respectent pas la présente charte de livraison, ou s'il estime que la livraison présente un risque pour sa sécurité.

Accès au point de déchargement :

La voie d'accès jusqu'au point de déchargement doit pouvoir supporter le poids et l'encombrement du véhicule utilisé.

- 15 tonnes - longueur 7m x hauteur 2,70m
- 26 tonnes – longueur 8,50m x largeur 2,70m x hauteur 3,70m
- (3.5 tonnes – longueur 5.35m x largeur 2,05m x 2,35m
- Attention aux ouvrages d'art (regards, fosses septiques etc..) qui doivent pouvoir supporter ce poids.
- Longueur / largeur : si l'accès se fait entre des parois : attention aux effets de virage où les longueurs et largeurs s'additionnent, au creux ou bosses dans la voie d'accès qui induisent un déplacement latéral au sommet de la benne.
- Hauteur : Attention également aux lignes électriques, téléphones, avancées de toit, branches d'arbres et autres obstacles éventuels.
- Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les conditions d'accès soient réunies. La société SAVOIE ENERGIE ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient intervenir si les conditions d'accès ne sont pas respectées.
- Nous avons deux bennes à disposition pour la livraison de bois de chauffage : la benne à porte basculante (*photo de droite*) et la benne à porte battante (*photo de gauche*). Il faut donc bien s'assurer que l'ouverture de celles-ci se fasse sans risque.



En cas de neige

Il appartient au client de déneiger l'accès à partir de la voie publique jusqu'au point de déchargement pour permettre :

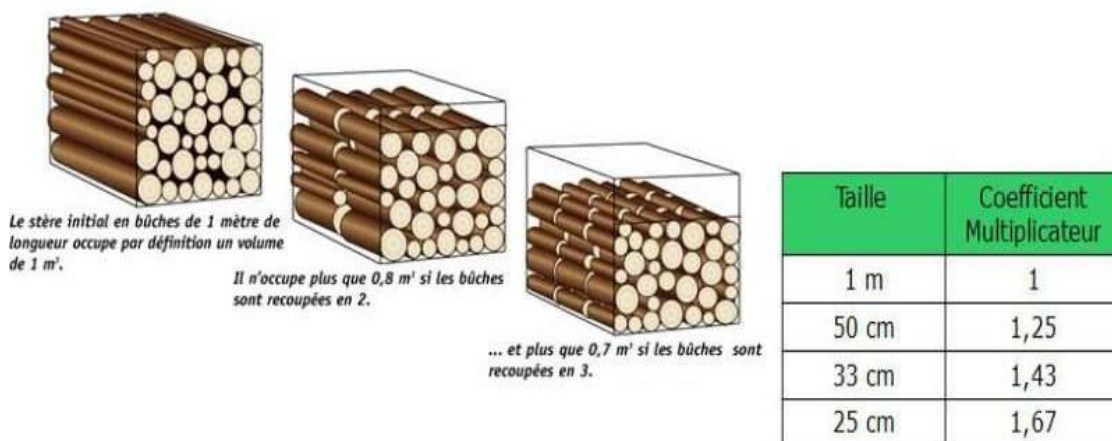
- L'accès du véhicule
- La manœuvre nécessaire (marche arrière, retournement) pour rejoindre la voie publique après la livraison.
- Il est de la responsabilité du client de s'assurer que les conditions d'accès soient réunies. La société SAVOIE ENERGIE ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient intervenir si les conditions d'accès ne sont pas réunies.
- Si le chauffeur doit intervenir pour le déneigement, une facturation forfaitaire pourra être réclamée au client en fonction du temps passé.

A SAVOIR : L'adhérence d'un camion est beaucoup plus faible que celle d'une voiture, la propulsion se fait par l'essieu arrière, le rayon de braquage est de 10m environ. Le fait qu'une voiture puisse accéder au point de déchargement ne présage pas du fait que le camion y parvienne.

Modalités de livraison

- Le planning de livraison est prévu à la demi-journée et est fourni à titre indicatif. La société SAVOIE ENERGIE fait le maximum pour respecter les créneaux prévus, mais aucun dédommagement ne sera accordé en cas de retard du chauffeur.
- **Les livraisons ne sont pas possibles sur la voie publique ouverte à la circulation sauf autorisation délivrée par autorité compétente.**

CALCUL BOIS



Le calcul :

Une fois le bois rangé, calculez en mètres cubes votre volume de bois (l x L x H). Puis multipliez ce volume par le coefficient multiplicateur correspondant à la longueur de bûche que vous avez (voir tableau).

Vous obtenez alors le nombre de stères que vous avez commandé.